

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Type de procédure :** Procédure Adaptée - Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Mairie de Gentelles – Monsieur Xavier Commecy  
1 place Gambetta  
80800 Gentelles  
Téléphone : 03 22 42 27 75  
Fax : 03 22 42 80 04  
Mail : mairie.gentelles@wanadoo.fr

**Renseignements d'ordre technique :**

Maître d'Oeuvre :  
Elise et Martin Hennebicque ingénieurs paysagistes  
3, place Roger Salengro  
80800 Corbie  
eliseetmartinpaysagistes@gmail.com  
06 26 37 07 68 – 06 45 85 85 36

**Objet du marché :** Travaux d'aménagement du parc de la mare : création d'un parc pédagogique et ludique – Gentelles (80800)

**Date limite de dépôt des offres :** Mardi 4 Avril 2017 à 12 Heures

**Type de marché de travaux :** exécution

**Renseignements relatifs aux lots :**

1 lot unique : aménagements paysagers

Les prestations, objet du présent marché sont décomposées suivant :

- un marché de travaux de base
- une option n°1
- une option n°2

**Durée d'exécution :**

Le délai maximum d'exécution des travaux afférents au présent marché est imposé par le Maître d'Oeuvre. Ce délai est arrêté comme suit : Les délais d'exécution prennent effet à la réception de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

- 1 mois de préparation non compris dans le délai d'exécution + 2,5 mois d'exécution.

**Date prévisionnelle de commencement des travaux :** 1er Juillet 2017

**Modalités essentielles de financement et de paiement :** paiement par mandat administratif sous 30 jours – retenue de garantie de 5 %

**Forme juridique que doit revêtir le prestataire de services :** entreprise unique ou groupement d'entreprises conjointes ou solidaires

**Offres entièrement rédigées en langue française.**

**Conditions de participation :** article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Présentation des offres et transmission des plis.**

Les offres doivent être entièrement rédigées en français. Les offres seront déposées par voie papier (envoi par pli recommandé ou dépôt contre récépissé).

**La transmission des réponses par voie électronique n'est pas autorisée.**

**Justifications à produire :** celles fixées dans le Règlement de Consultation

**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- le prix des prestations : 60%
- Valeur technique : 40%

**Modalités de retrait du dossier de consultation :** Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque entreprise qui en fait la demande (par courrier ou fax) auprès de l'organisme acheteur. Le dossier est retiré sur place par l'entreprise ou lui sera adressé gratuitement par courrier.

[Le dossier de consultation est également mis à disposition des candidats par voie électronique sur le site www.gentelles.fr](http://www.gentelles.fr)

**Date d'envoi à l'organe de publication :** Mercredi 1er Mars 2017